

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB
Tel : 04.67.95.63.28 - Fax : 04.67.95.79.55

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 avril 2015

L'an deux mille quinze, le vingt avril à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 14 avril 2015.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Bernard ROQUE, Patricia ARNOLD, Malvine MORERA, Marc MAILLARD et Liz THOUREZ.

Absents : Frédéric COSTE, Marc BRICARD,
Bertrand CLÉMENT jusqu'au point 11 à partir duquel il a pris part au vote.

Pouvoirs : Marc BRICARD à Marie-France MAUREL
Frédéric COSTE à Jean-Luc CARMINATI.
Bertrand CLÉMENT à Fabien SCHURRER jusqu'au point 10.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Liz THOUREZ pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 3 mars 2015
- 2°) Approbation du compte administratif 2014 de la commune
- 3°) Approbation du compte de gestion 2014 de la commune
- 4°) Affectation du résultat commune
- 5°) Approbation du compte administratif 214 eau et assainissement
- 6°) Approbation du compte de gestion 2014 eau et assainissement
- 7°) Affectation du résultat eau et assainissement
- 8°) Approbation du compte administratif 2014 Les Plos
- 9°) Approbation du compte de gestion 2014 Les Plos
- 10°) Affectation du résultat Les Plos
- 11°) Vote des taux des contributions directes
- 12°) Approbation budget 2015 commune
- 13°) Approbation budget 2015 eau et assainissement
- 14°) Approbation budget 2015 Les Plos
- 15°) Demande de subvention à Hérault Énergies remplacement fenêtre école (côté nord)
- 16°) Acquisition parcelle départementale A 2154.

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 3 mars 2015

Le procès verbal de la séance du 3 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°2 : Approbation du compte administratif 2014 de la commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame MAUREL, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur ROBIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, à l'unanimité.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	0,00 €	596 481,73 €	234 213,36 €	0,00 €	234 213,36 €	596 481,73 €
Opérations de l'exercice	682 627,92 €	821 367,84 €	596 967,39 €	630 963,17 €	1 279 595,31 €	1 452 331,01 €
TOTAUX	682 627,92 €	1 417 849,57 €	831 180,75 €	630 963,17 €		172 735,70 €
Résultats de clôture		735 221,65 €	200 217,58 €			535 004,07 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	494 770,00 €	179 000,00 €	315 770,00 €	
TOTAUX CUMULÉS		735 221,65 €	694 987,58 €	179 000,00 €		219 234,07 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		735 221,65 €	515 987,58 €			219 234,07 €

Point n°3 : Approbation du COMPTE DE GESTION dressé par Monsieur Daniel GIBELIN, Trésorier BUDGET Commune - 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier de Lamalou-les-Bains, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n°4 : Budget communal exercice 2014 - Affectation du résultat

Après avoir arrêté les comptes 2014 en adoptant le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 au Budget 2015 de la façon suivante :

- compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	515 987,58 €
- ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté	219 234,07 €

Point n°5 : Approbation du compte administratif 2014 eau et assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame MAUREL, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur ROBIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, à l'unanimité.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	0,00 €	160 363,90 €		34 725,28 €	0,00 €	195 089,18 €
Opérations de l'exercice	30 131,51 €	61 980,80 €	396 727,80 €	14 596,17 €	426 859,31 €	76 576,97 €
TOTAUX	30 131,51 €	222 344,70 €	396 727,80 €	49 321,45 €	426 859,31 €	271 666,15 €
Résultats de clôture		192 213,19 €	347 406,35 €		155 193,16 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €		262 620,00 €		262 620,00 €
TOTAUX CUMULÉS		192 213,19 €	347 406,35 €	262 620,00 €		107 426,84 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		192 213,19 €	84 786,35 €			107 426,84 €

Point n°6 : Approbation du COMPTE DE GESTION dressé par Monsieur Daniel GIBELIN, Trésorier BUDGET Eau et assainissement - 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier de Lamalou-les-Bains, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n°7 : Budget eau et assainissement exercice 2014 - Affectation du résultat

Après avoir arrêté les comptes 2014 en adoptant le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 au Budget 2015 de la façon suivante :

- compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 84 786,35 €
- ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté 107 426,84 €

Point n°8 : Approbation du compte administratif 2014 Les Plos

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame MAUREL, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur ROBIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, à l'unanimité.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	21 988,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 988,51 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	6 724,89 €	137 426,00 €	0,00 €	0,00 €	6 724,89 €	137 426,00 €
TOTAUX	28 713,40 €	137 426,00 €	0,00 €	0,00 €	28 713,40 €	137 426,00 €
Résultats de clôture		108 712,60 €	0,00 €	0,00 €		108 712,60 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS		108 712,60 €	0,00 €	0,00 €		108 712,60 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		108 712,60 €				108 712,60 €

**Point n°9 : Approbation du COMPTE DE GESTION dressé par Monsieur Daniel GIBELIN, Trésorier
BUDGET Les Plos - 2014**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier de Lamalou-les-Bains, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n°10 : Budget Les Plos 2014 - Affectation du résultat

Après avoir arrêté les comptes 2014 en adoptant le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 au Budget 2015 de la façon suivante : ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté 108 712,60 €.

Point n°11 : Vote des Taux des 3 taxes directes locales pour 2015

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 192 499 € (*cent quatre vingt douze mille quatre cent quatre vingt dix neuf euros*). Le produit de la fiscalité directe locale s'établit à 245 029 € (*deux cent quarante cinq mille vingt neuf euros*), sachant que le prélèvement de la GIR est fixé à 71 816 € (*soixante et onze mille huit cent seize euros*), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de laisser inchangés les taux des trois taxes directes, sachant que pour l'année 2014 les taux étaient fixés comme ci-dessous :

• Taxe d'Habitation	10.66 %
• Taxe Foncier Non Bâti	82,40 %
• Taxe Foncier Bâti	20.06 %

Point n°12 : Budget communal 2015

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter du budget primitif 2015 de la commune tel que résumé ci-dessous :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	217 000,00
012	Charges de personnel	386 800,00
65	Charges de gestion courantes	74 200,00
66	Charges financières	26 349,41
68	Dotations aux provisions	50 000,00
014	Atténuation de produit	72 850,00
022	Dépenses imprévues	21 400,59
023	Virement section d'investissement	240 000,00
	TOTAL	1 088 600,00

En section de fonctionnement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	25 000,00
70	Produits des services	13 000,00
73	Impôts et taxes	417 835,00
74	Dotations et participations	232 632,00
75	Autres produits de gestion courante	60 955,66
77	Produits exceptionnels	119 943,27
R 002	Excédent reporté	219 234,07
	TOTAL	1 088 600,00

En section d'investissement dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	25 870,00
21	Immobilisations corporelles	364 332,42
23	Immobilisations en cours	412 400,00
16	Remboursements d'emprunts	49 580,00
R 001	Déficit reporté	200 217,58
	TOTAL	1 052 400,00

En section d'investissement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions	221 900,00
16	Emprunts	6 250,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	584 250,00
021	Virement de la section de fonctionnement	240 000,00
	TOTAL	1 052 400,00

Point n°13 : Budget eau et assainissement 2015

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter du budget primitif 2015 de l'eau et de l'assainissement tel que résumé ci-dessous :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	11 530,00
66	Charges financières	23 970,00
023	Virement section d'investissement	140 000,00
	TOTAL	175 500,00

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	61 500,00
75	Autres produits de gestion courante	6 573,16
002	Excédent reporté	107 426,84
	TOTAL	175 500,00

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Remboursements d'emprunts	222 339,65
23	Immobilisations en cours	77 754,00
001	Déficit reporté	347 406,35
	TOTAL	647 500,00

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations fonds en réserve	244 880,00
13	Subvention d'équipement	262 620,00
021	Virement de la section d'exploitation.	140 000,00
	TOTAL	647 500 ,00

Point n°14 : Adoption du budget annexe 2015 du lotissement Les Plos

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter du budget primitif 2015 du lotissement Les Plos tel que résumé ci-dessous :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
65	Charges de gestion courante	108 712,60
	TOTAL	108 712,60

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
R 002	Résultat reporté	108 712,60
	TOTAL	108 712,60

Point n°15 : Autorisation au Maire de demander une subvention auprès d'Hérault Énergies Remplacement menuiseries école, côté nord

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le remplacement des menuiseries de l'école, côté nord. Ces fenêtres, très anciennes, ne sont pas équipées en double vitrage, ce qui entraîne une déperdition de chaleur conséquente et une importante formation de condensation sur les vitres en période hivernale. L'écoulement de l'eau provoque également des dégradations au niveau des murs.

Le montant des travaux est estimé à 16 997,75 € HT, soit 20 397,30 € TTC. Pour réaliser cette opération Monsieur le Maire sollicitera Hérault Énergies pour une aide financière.

Point n°16 : Acquisition de la parcelle nouvellement cadastrée section A N° 2154

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 055-2014 du 16 septembre 2014 par laquelle le conseil municipal décidait d'acquérir une bande de terrain située derrière le bâtiment de l'école primaire, le long la voie verte.

Par 14 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle départementale A N°2154, d'une superficie de 575 m², au prix global de 4600 € (*quatre mille six cents euros*).

QUESTIONS DIVERSES

Délégation de signature :

Afin de simplifier la procédure d'instruction et de permettre le bon avancement des demandes d'urbanisme, il convient de prendre un arrêté de délégation de signature en faveur des deux agents intercommunaux, M. BURON et M^{lle} GUILLEMIN.

Lutte biologique contre le cynips du châtaignier:

L'Union Languedoc-Roussillon des Acteurs Castanéicoles, l'Association de Développement de l'Apiculture Professionnelle Languedoc-Roussillon et les syndicats apicoles départementaux, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, sollicitent la commune pour une aide financière. Les élus émettent un avis favorable pour consentir une aide exceptionnelle qui s'élèvera à 0,50 € par habitant. Une délibération actera cette décision.

Subvention Volley de Bédarieux :

A la demande du proviseur de la cité Ferdinand Fabre de Bédarieux, une subvention de 100 € sera allouée à l'équipe féminine cadette de Volley pour sa participation aux Championnat de France. Une délibération actera cette décision.

Plan Local d'Urbanisme :

Le travail de la commission en charge de l'élaboration du PLU progresse. La présentation aura lieu lors d'un prochain conseil municipal.

Aide aux Restos du cœur :

Comme les années précédentes, une aide de 500 € sera allouée aux Restos du cœur. La délibération actant cette décision sera validée par le vote des élus lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Agenda estival intercommunautaire :

Marc MAILLARD se charge de communiquer les dates des manifestations locales à inscrire sur cet agenda.

Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants :

33 candidats se sont inscrits pour participer au CMJE. Une réunion est programmée le vendredi 22 mai à 17 heures pour débattre du mode d'élection des membres. Un goûter sera offert aux participants avant l'ouverture des débats.

Cérémonie commémorative du 8 mai :

Pas de changement dans l'organisation de cette cérémonie traditionnelle. La présence du plus grand nombre est requise.

Concours de peinture et de dessin :

Marc MAILLARD propose de contacter les artistes locaux afin de relancer ce concours qui était organisé, avec succès, le jour de la foire annuelle d'août, jusqu'en 2007.

Intervenants TAP :

Il existe un problème pour régler les prestations de certains intervenants. Il est urgent de trouver des solutions satisfaisantes du point de vue comptable.

La séance est levée à 20 heures 45.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 24 avril 2015.

Le Maire, Yves ROBIN